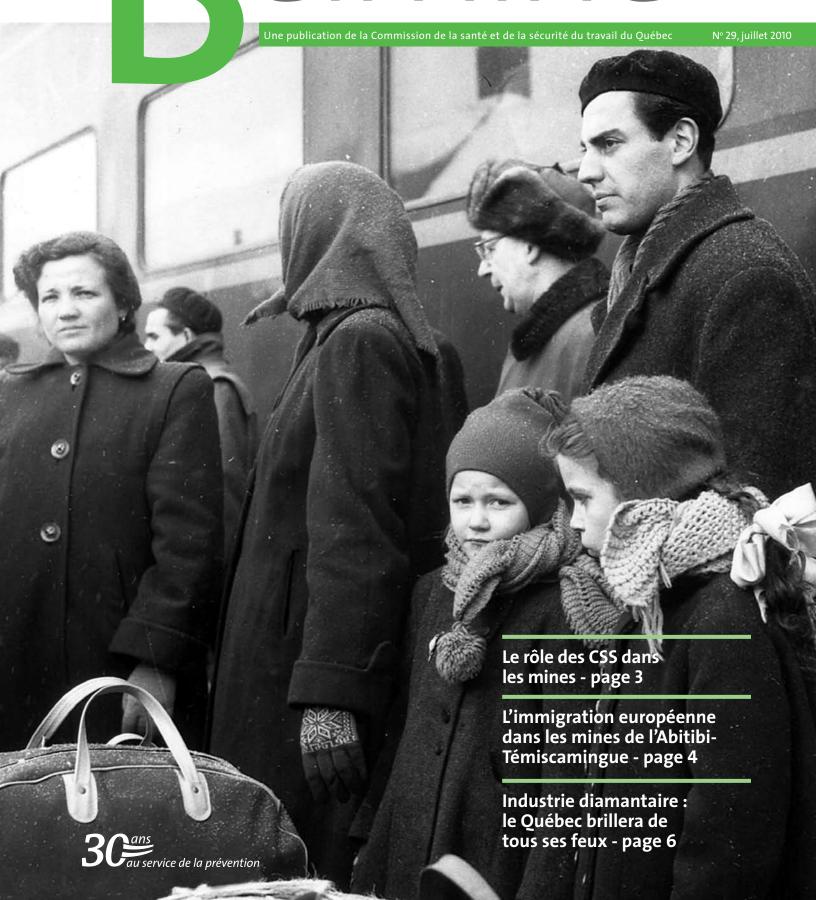
# Le Delmine





### L'héritage de la prévention



parle beaucoup de diversité ethnoculturelle dans les médias ces temps-ci. Ce numéro du *Belmine* vous propose donc de découvrir une facette du secteur minier de l'Abitibi-Témiscamingue méconnue ou oubliée avec le passage des ans : l'héritage qu'ont laissé les immigrants européens venus y travailler dans les années 1920 à 1950.

En effet, ces pionniers, qui ont souvent servi de mentors aux francophones de la région, ont non seulement contribué à la viabilité économique des mines, mais également au développement d'une culture de la prévention dans les tunnels.

Digne descendant de ces nouveaux arrivants, l'inspecteur de la CSST Joe Wigorski est la preuve vivante de cet héritage. Fils d'un travailleur minier d'origine polonaise, il a suivi les traces de son père pendant près de 30 ans, avant de se joindre à la CSST.

M. Wigorski a pris sa retraite en mai dernier. *Le Belmine* le salue, ainsi que tous ceux, Québécois de souche ou fils et filles d'immigrants, qui se vouent corps et âme à la prévention des accidents du travail et des lésions professionnelles dans les mines. • Éric Arseneault

#### Belmine nouveau est arrivé!



Le Belmine s'est refait un nouveau look. Comme le bon vin, il a gagné en maturité avec un style graphique plus épuré, à l'image des tendances récentes en matière de publications. Vous remarquerez également l'abandon du mot « journal » dans son nom. Il s'agit d'un autre choix éditorial destiné à le rapprocher des magazines, car Le Belmine est bel et bien un magazine. Question contenu, vous y retrouverez toujours des articles sur la santé et la sécurité du travail, par exemple celui de l'inspecteur Mario St-Pierre sur l'ABC d'une enquête de la CSST. Mais vous y retrouverez aussi des articles sur des sujets chauds dans le secteur minier, comme celui de Sophy Lambert-Racine sur l'industrie diamantaire au Québec. Toute l'équipe du Belmine espère que ses lecteurs apprécieront ces changements.

#### Consultation publique pour la révision de l'annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)

Faites-nous part de vos commentaires!

comité permanent du conseil d'administration de la CSST pour la révision de l'annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) a amorcé en mai 2010 un processus de consultation publique sur les normes relatives à certains contaminants. Les premiers contaminants ciblés par cette consultation sont le manganèse et les farines. Au cours des prochains mois, d'autres produits feront aussi l'objet d'une consultation.

Votre collaboration est nécessaire pour assurer le succès de ce projet. La CSST vous invite donc à remplir le canevas que l'équipe du Répertoire toxicologique met à votre disposition sur son site Web. Les commentaires ainsi recueillis aideront le comité à apporter des modifications au RSST en vue de mieux protéger les travailleurs.

Rappelons que le Répertoire toxicologique de la CSST fournit des

renseignements sur les produits chimiques ou biologiques utilisés en milieu de travail. Il propose à sa clientèle un service de consultation par téléphone et par courriel et offre un soutien spécialisé dans le but de favoriser la mise en place de moyens de prévention adéquats.

Pour en savoir plus, consultez le site Web du Répertoire toxicologique au www.csst.qc.ca. • Héloïse Bernier-Leduc

## CSS: des comités en guerre contre les accidents du travail

Un petit accident a souvent de graves conséquences, il ne faut prendre aucun risque dans les mines », affirme Claude Ferland, ingénieur à la Direction de la préventioninspection du secteur minier de la CSST. Les comités de santé et de sécurité du travail (CSS), présents dans toutes les mines du Québec, permettent d'encadrer les employeurs et les ingénieurs, qui sont souvent responsables de la sécurité des travailleurs.

Plusieurs ingénieurs assurent de façon plutôt pointue la sécurité des travailleurs en régulant, par exemple, les devis des systèmes de ventilation et la largeur des chantiers et des galeries. Ils s'assurent aussi de visiter périodiquement les lieux de travail. Toutefois, les responsables du CSS peuvent visiter ces lieux sur une base régulière, parfois même quotidienne, ce qui est un plus pour la sécurité des travailleurs, selon l'ingénieur expert. Ils peuvent donc donner un coup de main aux ingénieurs et aux superviseurs dans ce travail.

« On doit faire beaucoup de rappels sur le terrain parce que plusieurs accidents du travail ont des causes comportementales », explique Christian Quirion, membre du CSS de l'entreprise Agnico-Eagle. « Les CSS ont beau faire plusieurs campagnes de promotion, il arrive que des employés, souvent bien intentionnés, veulent accélérer les choses, et ce, parfois au détriment de la santé et de la sécurité », commente Joël Provencher, surintendant santé-sécurité-formation d'Agnico-Eagle. Une partie du travail des membres de ces comités consiste donc à échanger avec les employés, tout en observant leur comportement au

travail. Le CSS de cette entreprise fait aussi plusieurs inspections préventives, enquête lorsqu'un accident a eu lieu, et assiste les inspecteurs de la CSST lorsqu'ils visitent les lieux.

#### Une situation en constante amélioration

Malgré quelques tragédies, le nombre d'accidents du travail dans le secteur minier est en baisse depuis plusieurs décennies. « En 2002, on avait, dans notre compagnie, 7,4 accidents pour 200 000 heures de travail, tandis qu'aujourd'hui, le nombre a chuté à 3,4 accidents pour le même nombre d'heures », observe Joël Proyencher.

Cependant, le potentiel de risque reste très élevé. « Avec les excavations rapides, la machinerie massive, un accident peut vite devenir grave. Par exemple, une très petite chute qui n'aurait pas causé de blessure sur un autre lieu de travail risque d'occasionner des lacérations importantes à un employé de la mine, notamment à cause de pierres comme le quartz, très présentes et très tranchantes », estime Claude Ferland.

C'est justement à cause du haut potentiel de risque que le CSS d'Agnico-Eagle s'évertue à rappeler aux travailleurs les répercussions des accidents du travail sur leur vie professionnelle... et personnelle. « Il nous arrive d'inviter d'anciens employés qui ont subi un accident du travail pour qu'ils nous parlent des conséquences sur leurs proches et sur leur famille, car ce sont souvent eux qui vont le plus en souffrir », conclut Joël Provencher. • Sophy Lambert-Racine



hoto: Mines Wabush

## Les mines de l'Abitibi-Témiscamingue : un héritage multiculturel

Abitibi-Témiscamingue était autrefois particulièrement cosmopolite. Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la forte concentration de mines dans la région a attiré une main-d'œuvre provenant des quatre coins du globe.

Cette région nordique du territoire était, après Montréal, celle qui accueillait le plus grand nombre d'immigrants au Ouébec.

Dès la fin des années 1920, la découverte de gisements d'or et de cuivre amena de plus en plus de Canadiens anglais et d'arrivants d'origine européenne en Abitibi-Témiscamingue. Ils espéraient obtenir de meilleurs salaires. À eux seuls, ils représentaient en 1931 plus du quart de la population de Rouyn-Noranda, une des villes les plus cosmopolites de la région. Certains de ces immigrants, mineurs d'expérience, sont devenus des mentors pour les francophones qui n'avaient aucune expérience dans ce domaine.

Les arrivants d'origine polonaise étaient les plus nombreux. On en comptait aussi un bon nombre venus de l'Ukraine et de l'Italie. En fait, de 1931 à 1951, la population polonaise et ukrainienne de l'Abitibi-Témiscamingue a quadruplé. Plusieurs de ces nouveaux venus avaient quitté leur terre natale dans le contexte de l'après-guerre et ont contribué à combler la pénurie de main-d'œuvre qui sévissait à cette époque.

Une véritable communauté s'est créée parmi les groupes majoritaires. Les Polonais avaient notamment leur propre chorale, un groupe de danse folklorique et une équipe de soccer. Alors que la plupart des immigrants avaient des emplois dans le milieu minier, certains se sont dirigés vers les secteurs commerciaux et forestiers, ou dans la construction des chemins de fer.

Malgré la forte proportion d'immigrants européens, la région accueillait aussi des nouveaux arrivants d'origine mexicaine, américaine et chinoise.

En général, les immigrants ont milité pour l'amélioration des conditions de travail dans les mines, notamment en participant à des grèves. L'une des plus célèbres fut celle des « Fros » (pour foreigner, en anglais), qui a eu lieu en 1934 à la mine Horne, où presque tous les grévistes étaient d'origine étrangère. La moitié d'entre eux ont été congédiés au cours de ces débrayages, plusieurs manifestants étant catégorisés comme communistes. La grève des « Fros » a profondément marqué la communauté

immigrante de la région. Cette grève est reconnue pour avoir été une des plus violentes de la Grande Dépression au Canada.

#### En voie de disparition

Aujourd'hui, les immigrants du secteur minier ne courent plus les rues. « Ceux qui restent sont de deuxième, troisième ou quatrième génération, estime Benoît-Beaudry Gourd, historien expert des questions régionales. Ils sont parfois mariés à des Québécoises ou des Québécois de souche et ont souvent des enfants francophones. » Si vous croisez quelqu'un en Abitibi dont le nom de famille se termine par « ski », il est probable qu'il soit le descendant d'un immigrant venu s'établir dans la région.

Suivant le ralentissement de l'activité minière, quelques immigrants, notamment de l'Italie, sont retournés dans leur pays d'origine, tandis que ceux de l'Europe de l'Est ont privilégié des destinations ontariennes, comme Saint Catharines, généralement pour travailler dans les aciéries ou dans l'industrie automobile. « Une bonne partie d'entre eux ne sont pas retournés dans leur pays d'origine, car à l'époque où ils ont quitté le Nord québécois, le rideau de fer était toujours présent », explique l'historien.



Les travailleurs miniers venus d'Europe ont légué un bel héritage à l'Abitibi-Témiscamingue.

Photo : Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or - Fonds Lorenzo Gauthier

Un groupe de réfugiés européens arrivant à Val-d'Or. Le maire de la ville était venu les accueillir.



À l'époque, les normes de santé et de sécurité du travail n'étaient pas aussi strictes qu'aujourd'hui. Les mineurs étaient victimes de nombreux accidents, en partie parce que l'exploitation des gisements débutait pendant la construction des mines. De 1930 à 1950, une douzaine de travailleurs miniers, en moyenne, périssaient au boulot chaque année.

Aujourd'hui, l'Abitibi-Témiscamingue compte encore quelques immigrants. Ils sont pour la plupart originaires d'Afrique, du Maghreb, d'Haïti ou de France, et ont une éducation plus poussée que ceux de l'époque. « Ils sont toutefois beaucoup moins nombreux qu'au début du XX° siècle. Ils n'ont donc pas développé de vie communautaire basée sur leur appartenance ethnoculturelle, contrairement à leurs prédécesseurs », commente Benoît-Beaudry Gourd.

Malgré leur présence de plus en plus ténue, les immigrants de l'Abitibi-Témiscamingue ont laissé plusieurs traces de leur passage dans la région. L'église orthodoxe russe Saint-Georges, à Rouyn-Noranda, a été construite à une époque où leur nombre était près de son apogée. Elle est considérée par sa ville hôte comme un monument historique depuis près d'une vingtaine d'années. • Sophy Lambert-Racine et Mario St-Pierre ing.



Les nouveaux arrivants se sont intégrés rapidement aux travailleurs locaux, leur servant même de mentors.

#### Industrie diamantaire : le Québec brillera de tous ses feux

es monts Otish, ces montagnes nordiques où se côtoient forêt boréale et toundra, accueilleront bientôt la première mine diamantaire du Québec. Surnommée projet Renard, cette future zone minière promet de fournir des pierres précieuses d'une qualité exceptionnelle.

« Le projet Renard, à l'image des mines de l'est du Canada, se démarque par la qualité de ses diamants. Tous les diamants récoltés seront des gemmes, c'est-à-dire des pierres qui peuvent être utilisées pour des bijoux, contrairement à certaines mines qui ont des diamants industriels de valeur moindre », affirme Ghislain Poirier, des affaires publiques de Stornoway Diamond Corporation (SDC), l'entreprise qui exploitera ce gisement, en partenariat avec la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM).

Selon une évaluation préliminaire publiée par SDC au cours du printemps dernier, les diamants extraits du projet Renard auront une valeur moyenne de 117 \$ US par carat, alors que la moyenne mondiale se chiffre à 80 \$ US. De plus, les estimations actuelles semblent confirmer que le projet sera viable à long

terme. Pour le moment, Stornoway Diamond Corporation et la SOQUEM estiment que la mine aura une durée de vie de 25 ans. Au total, elle devrait produire 30 millions de carats de la plus célèbre pierre précieuse au monde.

L'ouverture de cette mine devrait permettre l'embauche de 300 personnes. Quelques employés feront partie de la communauté crie établie dans la région du futur secteur minier. De plus, l'entreprise canadienne SDC compte engager une équipe d'ingénierie qui sera entièrement québécoise.

L'ouverture de cette mine devrait permettre l'embauche de 300 personnes. Quelques employés feront partie de la communauté crie établie dans la région du futur secteur minier.

Stornoway Diamond Corporation et la SOQUEM travaillent sur ce projet depuis maintenant plusieurs années. Leur partenariat a débuté en 1996, mais elles ont découvert les premières traces du précieux minéral seulement cinq ans plus tard. Les délais de recherche dans cette industrie sont généralement longs, car les entreprises doivent prendre en considération une multitude de facteurs avant de pouvoir établir un plan de match clair et précis. « Il faut faire des études d'impacts environnementaux et de faisabilité minière et il faut discuter avec les Cris qui occupent le territoire. Donc, les délais actuels sont normaux ». commente Pierre Bertrand, de la SOQUEM.



Ces diamants, qui proviennent du futur secteur minier, ont une valeur supérieure à la moyenne mondiale.



Le projet Renard est assujetti à la réglementation sur la protection du milieu social et de l'environnement de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. En vertu de cette réglementation, la communauté autochtone de la région participe à l'évaluation des projets de développement qui ont lieu sur son territoire.

Le projet Renard
est assujetti à la
réglementation sur
la protection du
milieu social et de
l'environnement de
la Convention de la
Baie-James et du
Nord québécois.

Toutefois, ces processus arriveront bientôt à leur fin. « D'ici 2011, nous souhaitons prendre une décision quant à la construction de la mine, explique Ghislain Poirier. Si tout va bien, nous devrions l'ouvrir d'ici 2013 ou 2014 »

Selon le plan préliminaire actuel, l'extraction des pierres se fera surtout en profondeur. Seulement 10 % de l'exploitation sera à ciel ouvert, alors que le reste sera souterrain. Les trous créés par les travaux à ciel ouvert ne devraient pas

dépasser 105 mètres de profondeur. De plus, cette technique ne sera utilisée qu'au cours des six premières années de vie de la mine. Par la suite, seule l'exploitation souterraine devrait se poursuivre. L'extraction se fera jusqu'à 800 mètres de profondeur au cours des deux premières années. Par la suite, la profondeur pourrait augmenter si d'autres sources de diamants sont repérées.

#### La collaboration du gouvernement du Québec

« La Société générale de financement (SGF) a financé à 100 % l'exploration en amont du projet », soutient Pierre Bertrand, de la SOQUEM, une filiale de la SGF. De plus, étant donné que la région des monts Otish est toujours isolée du reste du monde, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il financerait la construction d'une route la reliant à Chibougamau. Une partie de la note sera payée par les utilisateurs industriels. Bref, c'est un projet qui en vaut la chandelle, selon la SDC et la SOQUEM. Sa valeur actualisée nette est évaluée à 885 millions de dollars.

• Sophy Lambert-Racine

### La formation des diamants

Saviez-vous que les diamants se forment à plus de 125 km - sous la croûte terrestre, qui mesure environ 30 km, sous la partie basse de la lithosphère - là où l'on ne peut pas aller les chercher? Dans ces profondeurs, un phénomène de dégazage se produit parfois : le gaz se fraie un chemin à travers la roche en une sorte de colonne. Une éruption rapide où le magma de roche en fusion monte au sein de modestes cheminées, larges de moins d'un kilomètre de diamètre. La montée doit être cependant rapide sinon les diamants rétrogradent en graphite (mine de crayon) et en CO<sup>2</sup>.

Source : Agence Science-Presse

### L'ABC d'une enquête de la CSST

ai dû intervenir à plusieurs reprises lorsque des travailleurs ont subi des accidents. La plupart du temps, lorsqu'il y a décès ou pour certains accidents avec blessures graves, la CSST fait enquête.

L'enquête permet de déterminer les causes de l'accident afin d'éviter qu'il se reproduise. Quand il n'y a pas d'enquête, les inspecteurs de la CSST interviennent tout de même dans l'établissement pour y corriger les déficiences.

Lorsqu'un inspecteur est appelé à faire une enquête, il doit d'abord s'assurer que les mesures nécessaires à l'investigation sont mises en place dans l'établissement où l'accident a eu lieu. Pour ce faire, la Loi sur la santé et la sécurité du travail lui confère des pouvoirs exceptionnels. La plupart du temps, j'ai une très bonne collaboration des employeurs et des travailleurs.

Les inspecteurs de la CSST interviennent habituellement à deux lors d'une enquête. L'un d'eux est appelé « inspecteur processus », tandis que l'autre est appelé « inspecteur contenu ». Les inspecteurs « processus » sont les spécialistes de l'enquête, alors que les inspecteurs « contenu » sont ceux qui connaissent bien l'entreprise ou le secteur d'activité où l'accident s'est produit. Les deux inspecteurs collaborent tout au long de l'enquête. Pour ma part, j'agis à titre d'inspecteur « processus » depuis déjà quelques années.

Les accidents peuvent survenir dans tous les secteurs d'activité et à toute heure de la journée, et même de la nuit. Pour l'inspecteur, l'enquête commence souvent par un appel d'un gestionnaire de la CSST, qui l'informe qu'un accident grave vient de survenir et qui lui demande d'intervenir.

J'ai reçu de ces appels la nuit, le soir et les fins de semaine à mon domicile. Le coup de fil nocturne est toujours un peu stressant. Mais peu importe le moment de la journée, lorsque je reçois le mandat d'intervenir pour un accident grave, j'ai une forte montée d'adrénaline qui me fait oublier la fatigue. Ainsi commence une enquête de la CSST, et une intervention qui restera à jamais gravée dans ma mémoire. Peu importe le contexte, je dois toujours me préparer à intervenir dans un lieu où un drame humain vient de survenir.

Tout d'abord, je contacte l'entreprise pour obtenir plus d'information sur les circonstances de l'accident. Je contacte également le collègue avec qui je devrai intervenir. Nous devons nous



o : Eric Arseneault, CSS

rendre sur les lieux de l'accident le plus rapidement possible, mais avant, je dois évidemment rassembler tout l'équipement nécessaire à l'enquête.

Une fois rendus à destination, nous recueillons les renseignements nécessaires à l'investigation. Pour ce faire, nous rencontrons les représentants de l'employeur. Nous devons aussi nous assurer que les principaux témoins de l'accident sont disponibles afin que nous puissions recueillir leurs déclarations. Il arrive parfois que certains nous accompagnent sur les lieux de l'accident.

Une fois rendus à l'endroit fatidique, nous l'inspectons et nous prenons des notes, des photos et des mesures. Après avoir examiné minutieusement les lieux, nous recueillons la déclaration des principaux témoins, qui sont souvent ébranlés. Nous rencontrerons les autres témoins ultérieurement. Enfin, nous devons aviser l'employeur de la suite des événements et de nos exigences.

Nous devons décider sur place si nous autorisons l'employeur à utiliser ou à modifier les lieux de l'accident. Parfois, l'endroit doit demeurer inchangé pour que nous puissions recueillir des données supplémentaires plus tard ou pour qu'un spécialiste y mène une expertise. Nous devons souvent saisir des équipements ou des véhicules. Nous devons aussi prendre des décisions ou apposer des scellés, notamment pour interdire l'utilisation d'une machine dangereuse. Pour ce faire, nous

devons aviser verbalement l'employeur et lui remettre un rapport d'intervention avant notre départ.

Lorsqu'on rédige ce rapport, l'adrénaline se dissipe et la fatigue nous rattrape. Ouf! Sans nous en rendre compte, nous avons été sous tension pendant plusieurs heures. D'autres interventions sont souvent nécessaires sur les lieux de l'accident ou chez l'employeur pour que nous puissions recueillir des informations supplémentaires, évaluer des procédures, modifier des décisions, faire d'autres inspections ou rencontrer des témoins.

Après cette intervention initiale, nous devons informer la direction régionale de la CSST le plus rapidement possible, car elle peut avoir à répondre à des questions des médias pour les informer des circonstances de l'accident qui vient de se produire.

Toutes les informations recueillies sont vérifiées. Par la suite, nous les analysons pour retenir les faits essentiels et suffisants permettant d'expliquer la survenue de l'accident. Pour ce faire, nous utilisons une méthode d'analyse : l'arbre des faits.

La rédaction du rapport d'enquête débute lorsque toutes les informations, témoignages et rapports nécessaires ont été recueillis. Souvent, il s'écoule plusieurs semaines entre la visite initiale et le début de la rédaction du rapport d'enquête.

La rédaction et le montage d'un rapport d'enquête est un travail de moine! Ce document est rédigé par l'inspecteur « processus ». L'inspecteur « contenu » y collabore également. Pour garantir sa qualité et le respect des normes de la CSST, un comité de lecture le révise. Ce comité vérifie également que le rapport rend justice à l'analyse rigoureuse dont a fait l'objet l'accident et que ce rapport sera compris par un large public.

Mais le labeur de l'inspecteur « processus » n'est toujours pas terminé. Le rapport d'enquête peut être adapté selon ce que le comité a convenu. Le document sera ensuite imprimé à plusieurs exemplaires. Une version dépersonnalisée, c'est-à-dire qui ne contient plus d'information à caractère confidentiel, sera également imprimée.

L'inspecteur « processus » doit planifier une rencontre avec l'employeur et avec la famille du travailleur accidenté pour les informer des conclusions du rapport d'enquête. Un gestionnaire de la CSST accompagne les deux inspecteurs pour présenter le rapport aux personnes concernées. Je considère que la rencontre avec la famille est ce qu'il y a de plus difficile dans mes fonctions d'inspecteur. Elle est toujours chargée d'émotion. Il est très important pour les familles de connaître les circonstances exactes de l'accident et les conclusions de l'enquête. Cela les aide à comprendre le triste événement et à cheminer par la suite. Après cette démarche, le rapport est rendu public.

La CSST organise des conférences de presse dans le cas de certains accidents mortels ou graves et elle s'assure de publier ses rapports d'enquête sur le Web. Cette étape met un terme au processus.

Toutes les informations recueillies sont vérifiées. Par la suite, nous les analysons pour retenir les faits essentiels et suffisants permettant d'expliquer la survenue de l'accident. Pour ce faire, nous utilisons une méthode d'analyse : l'arbre des faits.

Les accidents mortels et graves en milieu de travail représentent toujours un drame humain pour les travailleurs blessés, pour leurs collègues, leurs employeurs et, bien sûr, pour leur famille et leurs amis. Ce n'est pas facile d'intervenir dans ces circonstances. On ne s'y habitue jamais. À plusieurs reprises, j'ai dû rencontrer des travailleurs gravement blessés ou recueillir le témoignage d'individus ébranlés. À titre d'inspecteur, il faut toujours garder son sang-froid malgré la situation dramatique et ce qu'on peut voir sur les lieux de l'accident.

Je me souviendrai toujours d'une intervention à la suite d'un grave accident dans un établissement minier. Quelques heures après avoir participé à l'évacuation d'un collègue blessé, l'infirmière de l'entreprise était appuyée sur un mur et des larmes coulaient sur ses joues. Un accident du travail grave marque à jamais plusieurs personnes.

Grâce à la prévention, on peut éviter que de tels drames se produisent au travail. • Mario St-Pierre ing.

## Papa inspecteur prend sa retraite

Wigorski, un inspecteur de la CSST spécialisé dans le domaine minier, a pris une retraite bien méritée en mai dernier. Bien connu des travailleurs des mines, il ne laissait personne indifférent.

« À cause de ses origines polonaises, Joe faisait des blagues. Il n'arrêtait pas de dire qu'il était le cousin du pape Jean-Paul II. Il avait même une affiche du pape au bureau. C'était un de ses *running gags* », raconte Mario St-Pierre, un collègue du nouveau retraité.

« Joe, tout ce qu'il a de polonais, c'est son nom, spécifie Paul Lavoie, de la mine Xstrata Nickel, qui connaît l'ex-inspecteur depuis son entrée en fonction, en 1995. C'est un gars avec un bon sens de l'humour, qui est vrai et intense. »

Fils d'immigrants d'origine polonaise, Joe Wigorski a vécu la plus grande partie de sa vie en Abitibi. L'inspecteur spécialisé avait la tête de l'emploi. Il a travaillé plus de 30 ans dans les mines avant d'entrer à la CSST. « Il s'est beaucoup servi de son expérience dans les mines pour expliquer aux travailleurs en quoi un comportement particulier comporte des risques, et il n'était vraiment pas avare de son temps, se remémore l'inspecteur Sylvain Ferrante, qui considère M. Wigorski comme son mentor. Tant avec les travailleurs qu'avec moi, il était réellement très paternel. Il m'appelait *kid* et m'apportait mon lunch chaque midi! »

Les relations de Joe Wigorski avec les employés des mines qu'il inspectait étaient tout à fait harmonieuses. « Les travailleurs dans les mines collaborent beaucoup. On ne nous perçoit pas comme des chiens de garde, il y a un réel échange entre les inspecteurs et les ouvriers des mines », commente le principal intéressé. Sylvain Ferrante est persuadé que l'approche de Joe Wigorski auprès des mineurs a contribué à redorer l'image des inspecteurs de la CSST. « Dès qu'il entrait dans une mine, il s'empressait de serrer la main à tous les travailleurs, raconte l'inspecteur. Certains d'entre eux n'osaient pas accepter son offre, parce qu'ils avaient les mains salies par leur boulot. » « Pour moi, la main d'un travailleur n'est jamais sale », répondait Joe Wigorski. « Les travailleurs étaient toujours contents d'entendre ça. Joe a un réel talent pour créer un lien de proximité avec les mineurs », commente Sylvain Ferrante.

« Sa spécialité et sa passion, c'est vraiment les mines. Mais la santé et la sécurité, c'est aussi très important pour lui »,



Vrai, intense et doté d'un grand sens de l'humour, Joe Wigorski a dédié sa carrière à la prévention des accidents du travail et des lésions professionnelles dans les mines.

se rappelle Paul Lavoie. Les propos du personnage le confirment : « Quand une mine fait un an ou plus sans accident, ça fait ma journée!, raconte Joe Wigorski d'un ton joyeux. Dans le temps, la santé-sécurité n'était jamais aussi importante qu'aujourd'hui. Maintenant, c'est la première chose de laquelle on parle sur les lieux de travail; tout le monde est conscient des dangers. »

Plusieurs risquent donc de s'ennuyer du bon vivant qu'est Joe Wigorski. Ce dernier quitte son boulot avec le sentiment du devoir accompli. Et pour de bonnes raisons : au cours des 20 dernières années, le nombre d'accidents dans les mines a grandement diminué. La santé et la sécurité du travail dans le secteur minier québécois se démarquent aujourd'hui sur la scène internationale. • Sophy Lambert-Racine

## C'est quoi, un bon père de famille?

(Quatrième partie)

Trois des précédents articles de cette chronique ont illustré les devoirs prescrits en matière de diligence raisonnable en faisant le parallèle avec ceux d'un bon parent, d'un « bon père de famille ». En fait, comme les trois mousquetaires, qui étaient en fait quatre, il y a un autre devoir de bon parent qui nous concerne en ce qui a trait à la santé et à la sécurité du travail (SST).



Michel Pérusse

strictement parler, le devoir de compassion (puisque c'est de lui qu'il s'agit) ne fait pas partie des obligations que la jurisprudence prescrit en matière de diligence raisonnable. Mais il fait bel et bien partie des devoirs d'un bon parent et, tant comme cadre que comme superviseur ou compagnon de travail, nous nous devons de l'exercer par rapport à la SST. Voyons comment.

Pour reprendre l'exemple utilisé dans un article précédent, imaginons un instant qu'un de nos enfants se blesse en faisant du vélo. Le parent qui a le cœur à la bonne place se précipitera au secours de son enfant. Il va le calmer, le rassurer, le consoler. Le parent qui souhaite le bien-être de son enfant voudra également que ce dernier reçoive les meilleurs soins possible, compte tenu de la nature et de la gravité de sa blessure.

Une fois l'urgence passée, le bon parent cherchera à comprendre exactement ce qui s'est passé et prendra les mesures qui s'imposent pour éviter que l'accident se reproduise. Il comprendra que même si l'accident résulte d'une bourde de l'enfant, ce dernier a déjà souffert, et qu'il ne sert à rien d'adopter une attitude de blâme.

Les parallèles avec la SST semblent évidents. D'abord, lorsqu'un employé ou un collègue se blesse au travail, nous devons intervenir rapidement, prodiguer les premiers secours au blessé et voir à ce qu'il reçoive les meilleurs soins selon sa condition. On voit donc ici comment un bon système de premiers secours et des procédures d'urgence efficaces sont des manifestations du devoir de compassion.

En cas d'accident grave, voire mortel, ce devoir de compassion s'étend également aux proches de la victime. Par exemple, une entreprise a spontanément payé les frais funéraires suivant le décès d'un de ses travailleurs, ce qui a beaucoup soulagé la famille, pas très à l'aise financièrement, qui venait de perdre son unique soutien financier. Une autre entreprise a créé une fondation pour subvenir aux besoins de l'enfant d'un travailleur décédé, un parent monoparental ; mentionnons également qu'elle a aussi mis son drapeau en berne pendant trois jours. Le respect et la dignité avec lesquels on traite les travailleurs blessés et leurs proches sont des indications très claires des valeurs de notre organisation.

... lorsqu'un employé ou un collègue se blesse au travail, nous devons intervenir rapidement, prodiguer les premiers secours au blessé et voir à ce qu'il reçoive les meilleurs soins selon sa condition. On voit donc ici comment un bon système de premiers secours et des procédures d'urgence efficaces sont des manifestations du devoir de compassion.

Enfin, s'il est vrai que les ressources humaines sont la principale ressource d'une entreprise, celle-ci fera tout son possible pour analyser l'accident en profondeur, pour choisir les mesures correctives et préventives les plus pertinentes et pour s'assurer qu'elles sont bel et bien mises en place. Encore ici, les blâmes sont inutiles et contreproductifs; la rigueur de l'analyse et du suivi de l'accident sont des démonstrations de la considération que l'on accorde à nos employés et à nos collègues.

• Michel Pérusse

### Belmine

Le Belmine est une publication de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. 524, rue Bourdages C.P.1200, succ. Terminus Québec (Québec) G1K 7E2

Directeur des communications et des relations publiques François G. Houle

Chef du Service de la création, de la publicité, des publications et des médias électroniques Daniel Legault

Nous tenons à remercier de leur précieuse collaboration Mmes Lucette Lajeunesse, Gabrielle Landry et Monique Bélanger, MM. Marcel Charest, Claude Ferland, de la CSST, ainsi que M. Michel Pérusse.

Coordonnatrice Julie Melancon

Rédacteur en chef Éric Arseneault

Comité de rédaction

Mario St-Pierre, François Trudel, inspecteurs de la CSST

Collaboratrices
Diane Urbain
Julie Thibeault

Rédaction

Héloïse Bernier-Leduc, Sophy Lambert-Racine, Michel Pérusse, Mario St-Pierre

Révision Claire Thivierge

Nadine Bariteau

Correction des épreuves Diane Mérineau

Illustrations
Daniel Rainville

Prépresse et impression Imprimerie de la CSST

Distribution Brigitte Holca

Mise en garde

Les photos et les illustrations publiées dans *Le Belmine* sont le plus conformes possible aux lois et règlements sur la santé et la sécurité du travail. Cependant, nos lectrices et lecteurs comprendront qu'il peut être difficile, pour des raisons d'ordre technique, de représenter la situation idéale.

DC 600-410-29 (2010-07) ISSN 1205-6227 © CSST 2010

Port de retour garanti par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec C. P. 1200, succursale Terminus Québec (Québec) G1K 7E2

Poste-publication 40062772





#### Le jeu des huit erreurs

Il y a huit petites différences entre l'illustration du haut et celle du bas. Encercle-les et va voir la solution au bas de cette page.

